



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Conv.4/Bur.1/3
12 mai 1999

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**BUREAU DE LA QUATRIEME REUNION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION
DE VIENNE POUR LA PROTECTION DE LA
COUCHE D'OZONE**

Première réunion
Genève, 30 avril 1999

**RAPPORT DU BUREAU DE LA QUATRIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES
PARTIES A LA CONVENTION DE VIENNE POUR LA PROTECTION
DE LA COUCHE D'OZONE SUR LES TRAVAUX
DE SA PREMIERE REUNION**

INTRODUCTION

1. La première réunion du Bureau de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone s'est tenue à Genève, le 30 avril 1999, au nouveau siège de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

I. OUVERTURE DE LA REUNION

2. La réunion a été ouverte le vendredi 30 avril 1999, à 14h 20, par M. Vassily N. Tselikov (Fédération de Russie) au nom du Président de la quatrième réunion de la Conférence des Parties.

3. Y ont assisté les membres du bureau ci-après, qui avaient été élus à leurs postes respectifs par la Conférence des Parties, à sa quatrième réunion tenue à San José (Costa Rica) les 25 et 27 novembre 1996, ou nommés par leurs gouvernements conformément à l'article 24 du Règlement intérieur :

K9910505 090699 100699

110699

/...

Président par intérim : M. Vassily N. Tselikov (Fédération de Russie)

Vice-Présidents : M. Naah Ondo Sylvestre (Cameroun)
M. Fabio Fajardo Moros (Cuba)
M. Petteri Taalas (Finlande)

Rapporteur : M. S. A. Seumanutafa (Samoa)

4. Y ont assisté également M. Nelson Sabogal (Administrateur de programme/Chercheur) du Secrétariat de l'ozone et M. Rumen Bojkov de l'Organisation météorologique mondiale.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le bureau a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après, publié sous la cote UNEP/OzL.Conv.4/Bur.1/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Suite donnée aux décisions adoptées par la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (San José, 25-27 novembre 1996).
4. Examen des recommandations de la quatrième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone de Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, tenue à Genève du 28 au 30 avril 1999.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.

III. SUITE DONNEE AUX DECISIONS ADOPTEES PAR LA QUATRIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION DE VIENNE TENUE (SAN JOSE, 25-27 NOVEMBRE 1996)

6. M. Nelson Sabogal (Administrateur de programme/Chercheur) du Secrétariat de l'ozone a, au nom du Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Töpfer, et du Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, M. K. M. Sarma, souhaité la bienvenue aux membres du bureau, en indiquant que, empêché, M. Sarma ne pourrait pas participer à la réunion.

7. Le secrétariat a présenté sa note publiée sous la cote UNEP/OzL.Conv.4/Bur.1/2, qui récapitulait succinctement les mesures qu'il avait prises en application des décisions adoptées par les Parties à la Convention de Vienne à leur dernière réunion.

8. Concernant la décision IV/1, le secrétariat a indiqué que, depuis la quatrième réunion de la Conférence des Parties, les nouveaux instruments de ratification ci-après avaient été déposés : huit pour la Convention de Vienne, neuf pour le Protocole de Montréal, 16 pour l'Amendement de Londres et 25 pour l'Amendement de Copenhague.

9. Le secrétariat a également indiqué qu'au 30 avril 1999 l'état de ratification était comme suit : Convention de Vienne - 169 Parties, Protocole de Montréal - 168 Parties, Amendement de Londres - 129 Parties, Amendement de Copenhague - 88 Parties et Amendement de Montréal - 11 Parties (à savoir : Allemagne, Australie, Bolivie, Canada, Chili, Jordanie, Luxembourg, Norvège, Panama, République de Corée et Saint-Kitts-et-Nevis). Le secrétariat avait, en 1998 et en 1999, rappelé à toutes les Parties la nécessité de ratifier cet Amendement. Le bureau a prié instamment toutes les Parties à ratifier l'Amendement de Montréal.
10. S'agissant de la décision IV/2, le secrétariat a indiqué que les trois groupes, à savoir le Groupe de l'évaluation scientifique, de l'évaluation des effets sur l'environnement et de l'évaluation technique et économique et les sept Comités des choix techniques avaient présenté leurs rapports à la fin de 1998 et au début de 1999. Ces rapports avaient été publiés et communiqués aux Parties à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal. Ils avaient été publiés sous forme de 12 publications distinctes, dont un rapport de synthèse des trois Groupes.
11. S'agissant de la décision IV/3, le secrétariat a rendu compte de tout ce qui avait été fait en vue de poursuivre et de développer les activités d'enregistrement et d'archivage des mesures de l'ozone stratosphérique et troposphérique, y compris les profils verticaux, ainsi que des mesures concernant d'autres gaz en traces et des aérosols, de mettre au point et d'utiliser de nouveaux moyens d'observation tels ceux qui permettent d'effectuer des mesures à partir d'aéronefs et de satellites.
12. Le secrétariat avait collaboré notamment avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) des Etats-Unis, l'Agence nationale d'étude de l'atmosphère et des océans (NOAA) des Etats-Unis, la Commission européenne (CE), le Network for the Detection of Stratospheric Change (NDSC), le Stratospheric Processes and their Role in Climate (SPARC), le Conseil international des unions scientifiques (CIUS), le Programme international géosphère-biosphère (PIGB) et l'International Global Atmospheric Chemistry Project (IGAC).
13. Le bureau a noté que le secrétariat avait demandé aux Parties de faire rapport sur les décisions IV/3 et IV/4 de la quatrième réunion de la Conférence des Parties, et que plusieurs Parties avaient envoyé des rapports sur leurs activités.
14. Le secrétariat a également indiqué que, en concert avec l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA), la Commission européenne, l'Agence indienne de recherche spatiale et autres organisations, il avait passé en revue des documents dans le but d'intensifier les recherches sur l'ozone stratosphérique et les rayonnements ultraviolets.
15. Concernant l'étude des interactions entre l'ozone et le climat et les effets des émissions des aéronefs, le secrétariat a indiqué que le Groupe de l'évaluation scientifique, en consultation avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et en étroite coordination avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), était sur le point de publier le rapport spécial du GIEC, intitulé "Aviation and the Global Atmosphere". Une session conjointe des groupes de travail I et III du GIEC s'était tenue à San José (Costa Rica) du 12 au 14 avril 1999 pour examiner le rapport, et avait approuvé le résumé à l'intention des décideurs, tandis que, à sa quinzième session tenue du 15 au 18 avril 1999, le GIEC avait adopté les mesures prises par la session conjointe en question, et traité des questions scientifiques, techniques et de politique générale à examiner dans le rapport de synthèse.

16. Concernant la coopération avec l'OMM, le représentant de cette Organisation, invité à prendre la parole, a dit que l'OMM poursuivait ses travaux tendant à assurer la coordination et la compatibilité des mesures du rayonnement UV-B ainsi que leur archivage. Des progrès avaient été réalisés au cours des trois années écoulées dans l'uniformisation de l'établissement de données de référence. Par ailleurs, l'OMM coordonnait les travaux de plusieurs groupes qui avaient formulé des recommandations sur l'uniformisation des étalonnages. Le représentant a toutefois reconnu que, nonobstant ces progrès, il n'y avait pas encore d'installations d'étalonnage, et que, de ce fait, l'on constatait une détérioration rapide de la qualité des données sur l'ozone.

17. Le représentant de l'OMM a précisé que son Organisation avait mené des activités de formation dans 30 pays, auxquels avaient participé trois à quatre observateurs de chaque pays, et avait également organisé des programmes de perfectionnement dans douze pays. Répondant à une question sur les stations de surveillance et la formation, il a indiqué que des programmes bilatéraux de formation étaient disponibles et que trois pays s'étaient déjà dotés de centres de formation.

18. Le représentant du Secrétariat de l'ozone a ajouté qu'il était difficile d'avoir des stations de surveillance dans chaque pays, mais que les chercheurs et les scientifiques pourraient tirer parti des données enregistrées dans les pays voisins, recueillies par le Centre mondial des données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet, établi à Toronto (Canada). Par ailleurs, tout pays pourrait demander l'aide des pays, développés et en développement, disposés à assurer une formation sur l'utilisation des données.

19. Quant à l'état actuel du Système mondial d'observation de l'ozone (SMOO₃) et à l'observation du rayonnement UV-B, le représentant de l'OMM a indiqué que, partout dans le monde, la qualité de données était meilleure, et que de nouvelles stations avaient été installées. Toutefois, il a également fait remarquer que l'on constatait, dans d'autres régions du monde, une détérioration du système d'observation. Le bureau a souligné que l'OMM et le PNUE devraient mettre au point un projet visant à assurer le maintien du système d'observation afin de pouvoir vérifier l'application du Protocole de Montréal et l'état de la couche d'ozone et des rayonnements ultraviolets. Répondant à une question concernant les besoins financiers, le représentant de l'OMM a précisé que ses besoins seraient de l'ordre de 100 000 dollars par an, soit 1 million de dollars au cours des dix années à venir.

20. Concernant l'état financier du Fonds d'affectation spéciale de l'OMM pour les SMOO₃, il a indiqué que les contributions ci-après avaient été reçues ces dernières années : 100 000 dollars du Canada, quelque 300 000 dollars de la Suisse et 100 000 dollars des Etats-Unis d'Amérique, montants qui avaient été dépensés conformément aux vœux des pays donateurs.

21. S'agissant de la décision IV/4, le représentant du secrétariat a indiqué que celui-ci suivait de près la question des contributions à la stratégie opérationnelle pour des activités d'auto-assistance avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Aucun projet n'avait été approuvé depuis la quatrième réunion de la Conférence des Parties. Jusque là, le seul projet approuvé par le FEM au titre de l'appui à la surveillance de l'ozone et du rayonnement UV-B et des travaux de recherche connexes dans les pays en développement avait été le projet de 1993 relatif à la surveillance des ODS et des gaz à effet de serre dans la Côte Sud.

22. L'intervenant a noté que le secrétariat du FEM avait expliqué cette absence de demande par le fait que la recevabilité de toute proposition de projet soumise au FEM était déterminée par la politique opérationnelle du Fonds, en indiquant que le champ d'opération du FEM avait été précisé dans la stratégie opérationnelle du Fonds, laquelle avait été approuvée par le Conseil du

FEM en 1995. Cette stratégie disposait que le financement était fonction des intérêts des pays participants, lesquels devaient trouver leur expression dans des propositions de projet conformes aux buts et principes opérationnels du FEM.

23. Par ailleurs, l'objectif opérationnel du FEM dans le domaine d'activités portant sur l'ozone avait été précisé au chapitre 5 de la stratégie. Il s'agissait d'assurer un appui à court terme à l'élimination, dans les pays bénéficiant d'un financement du FEM qui ne répondent pas aux conditions requises par le Mécanisme financier du Protocole, des substances appauvrissant la couche d'ozone qui sont réglementées par le Protocole de Montréal.

24. Le représentant du secrétariat a également indiqué que le Secrétariat du FEM avait précisé que les principes opérationnels régissant le financement par le FEM des travaux de recherche ciblée avaient été approuvés en 1997. Ces principes avaient défini la recherche ciblée comme étant une recherche appliquée pouvant appuyer la stratégie opérationnelle du FEM, en fournissant des données, des connaissances et des instruments de nature à améliorer la qualité et l'efficacité de l'élaboration et de l'application des projets et programmes du FEM. De plus, le rôle du FEM dans le domaine de la recherche ne portait pas sur une meilleure compréhension de l'environnement mondial en soi, et consistait plutôt à générer des connaissances tendant à améliorer l'efficacité de la principale activité du FEM.

25. Le Président par intérim du bureau a annoncé qu'il adresserait une lettre au Secrétariat du FEM pour lui faire part de l'inquiétude que suscite le manque du soutien aux activités de surveillance de l'ozone et du rayonnement UV-B et aux travaux de recherche connexes dans les pays en développement.

26. Le représentant du secrétariat a précisé que le Canada, par l'intermédiaire d'Environnement Canada, avait appuyé activement la mise en oeuvre de la décision IV/4 visant à élargir les SMOO₃ dans les Tropiques et dans l'hémisphère austral. Environnement Canada avait participé aux réunions du réseau de la région d'Amérique latine et des Caraïbes à plusieurs occasions et avait présenté des communications sur le rayonnement UV-B et ses incidences sur la santé humaine et sur l'environnement. Plusieurs pays membres du système d'observation de l'ozone dans la région des Caraïbes avait officiellement demandé l'installation de deux stations de surveillance du rayonnement UV-B aux Caraïbes (Barbade) et Amérique centrale (Costa Rica) en faisant appel à l'aide du Canada. L'Agence canadienne du développement international (ACDI) cherchait à obtenir un nouveau statut financier pour les projets de surveillance, car ceux-ci figuraient au titre de la Convention de Vienne, mais non du Protocole. L'ACDI a appuyé le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal. Le représentant de la Finlande a fait savoir qu'une proposition tendant à améliorer les moyens d'observation en Amérique du Sud avait été présentée à la Banque ibero-américaine.

27. Le bureau a félicité le Canada et la Finlande pour les efforts qu'ils déployaient à l'appui des activités de surveillance de l'ozone et des rayonnements ultraviolets, en invitant les autres Parties à agir de même.

28. Le secrétariat a présenté une communication sur l'état du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne au 23 avril 1999, en indiquant que les contributions reçues en 1999 au titre des années précédentes et de l'année 1999 s'élevaient au total à 92 302 dollars, alors que les contributions dues au titre des années précédentes et de l'année 1999 s'élevaient à 1 663 282 dollars.

29. Il a également présenté l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1996.

30. S'agissant de la décision IV/6, le secrétariat a indiqué que la cinquième réunion de la Conférence des Parties se tiendrait en Chine les 2 et 3 décembre 1999. Le bureau était d'avis que le secrétariat de l'ozone devrait organiser une réunion conjointe pour la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et pour la onzième réunion des Parties au Protocole de Montréal, ainsi qu'il avait été fait à San José (Costa Rica).

IV. EXAMEN DES RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LES DIRECTEURS DE RECHERCHES SUR L'OZONE DES PARTIES A LA CONVENTION DE VIENNE A LEUR QUATRIEME REUNION, TENUE A GENEVE DU 28 AU 30 AVRIL 1999

31. Le bureau a examiné les recommandations de la réunion des directeurs de recherches sur l'ozone de Parties à la Convention qui s'était terminée la matinée même et qui avait réuni 58 participants. Le représentant de l'OMM a indiqué que de nombreux pays avaient déclaré qu'ils ne pouvaient pas, entre autres faute de moyens pour financer l'étalonnage, garantir l'exécution des activités d'enregistrement de l'ozone. Il a également souligné que la base des données seraient des plus faibles au cours des années à venir, ce qui aurait pour résultat que les pays en développement et les pays à économie en transition éprouveraient des difficultés à entreprendre la moindre activité de surveillance.

32. Le bureau a pris note, en s'en félicitant, des recommandations de la quatrième réunion des directeurs de recherches sur l'ozone, et a exprimé son adhésion générale aux résultats de cette réunion, en proposant que ces résultats soient présentés aux Parties à la Convention pour approbation.

33. Le bureau a noté que la quatrième réunion des directeurs de recherches sur l'ozone s'était tenue en application de la décision III/8 (Réunions des futurs directeurs de recherches sur l'ozone).

V. QUESTIONS DIVERSES

34. Le représentant du secrétariat a demandé l'avis des membres du bureau au sujet de la deuxième réunion du bureau. Celui-ci a décidé de tenir sa deuxième réunion le 27 novembre 1999 à Beijing (Chine). Le secrétariat était appelé à organiser une réunion conjointe avec le bureau de la dixième réunion des Parties au Protocole de Montréal.

VI. CLOTURE DE LA REUNION

35. Le Président par intérim a déclaré la réunion close le vendredi 30 avril 1999 à 17 heures.

LISTE DES PARTICIPANTS

- FEDERATION DE RUSSIE : M. Vassily N. Tselikov
Directeur
Investment Centre of the
Ozone Depleting Substances
Phase-out Projects
13-2, Sr. Pereyaslavskaya Str., 129041
Moscow, Fédération de Russie
Téléphone/Télécopie (70-95) 280-5788 / 971-0423
Adresse électronique : vassily@odsgf.msk.ru
- CAMEROUN : M. Naah Ondo Sylvestre
Ministre de l'environnement et des forêts
Cameroun
Télécopie : (237) 22-94-89
- CUBA : Dr. Fabio Fajardo Moros
Agencia de Medio Ambiente
Ministerio de Ciencia, Tecnologia y Medio Ambiente
Calle 20 e/18-A y 47 Miramar
Municipio Playa
C.P: 11300 Habana
Cuba
Téléphone : (537) 22 1071
Télécopie : (537) 24 4255 / 24 0852
Adresse électronique : fabio@cia.unepnet.inf.cu
- FINLANDE : Dr. Petteri Taalas
Director of the Ozone Unit
The Meteorological Institute of Finland
Ministry of the Environment/International Affairs
P.O. Box 399
00121 Helsinki
Finlande
Téléphone : (358 9) 1991 9705
Télécopie : (358 9) 6331 06

SAMOA :

M. S.A. Seumanutafa
Director of Lands, Surveys & Environment &
Registrar of Lands
P.O. Box Private Bag
Apia
Samoa occidentale
Télécopie : (685) 23176

ORGANISATION
METEOROLOGIQUE
MONDIALE (OMM)

Dr. Rumen D. Bojkov
World Meteorological Organization (WMO)
41, Ave. Giuseppe Motta
Genève 2
Suisse
Téléphone : (41-22) 458-5044
Télécopie : (41-22) 740-0984
Adresse électronique : bojkov_r@gateway.wmo.ch

PNUE\SECRETARIAT
DE L'OZONE

M. Nelson Sabogal
Adminstrateur de programme/Chercheur
Secrétariat de l'ozone
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Téléphone : (254-2) 623856
Télécopie : (254-2) 623601/623913
Adresse électronique : nelson.sabogal@unep.org
Page d'accueil : <http://www.unep.org/ozone>
<http://www.unep.ch/ozone>
